

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

L'an deux mille, le treize avril,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Robert BORREL, Maire.

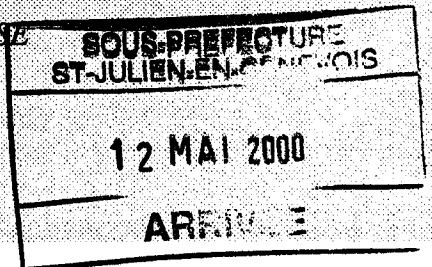
Présents : MM. les Membres du Conseil en exercice

*Absents représentés : Messieurs PACTHOD, DUPESSEY, GAY, ARNAUD,
Mesdames LACHENAL, CUNY, MERY*

Absents excusés : Monsieur DECHAMBOUX, Madame XAMBEU

*Absents : Messieurs BIRRAUX, MIDY, LAMOISE
Mademoiselle KAKPO*

Secrétaire de Séance : Monsieur STAMPONE



Arrondissement
de Saint-Julien

MAIRIE
D'ANNEMASSE

Dé1.2/00.81

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

- Conception et mise en oeuvre d'un Agenda 21
- Création d'un emploi-jeune pour le suivi du dossier

Dans le sillage du Sommet de la Terre de Rio, les collectivités locales ont été amenées à réfléchir sur la nécessité d'élaborer un certain nombre d'actions en faveur de l'environnement et de définir un programme sous le nom d'agenda 21, soit un plan communal d'actions pour l'environnement pour le 21^{ème} siècle.

Sous l'impulsion d'un groupe d'élus, une réflexion a été engagée afin de définir une méthode permettant de prendre en compte les aspects environnementaux dans le processus de décision de la politique municipale.

Un premier constat a permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en cohérence un certain nombre d'actions, mais aussi d'acteurs, afin d'apporter les réponses efficaces aux problématiques actuelles.

La méthode proposée consiste, à partir d'une consultation organisée de la population (démarche participative), en la conception et rédaction d'un document de référence « Agenda 21 », dans lequel apparaîtront les priorités que les élus souhaitent engager.

Ce projet comporte six phases et s'étale sur trois ans environ. Il réunit autour de la Ville d'Annemasse, Rhônalpénergie-Environnement, Energies et Environnement 74.

Les soutiens financiers de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Haute-Savoie et de l'ADEME seront sollicités.

Pour mettre en oeuvre ce projet d'envergure la ville souhaite engager un certain nombre de moyens et notamment une aide dans la conduite du travail. C'est ainsi qu'elle envisage de faire appel à un emploi jeune par l'intermédiaire de l'Association Energie & Environnement 74.

Par ailleurs, une assistance de la Ville dans l'organisation générale sera demandée à l'association Rhônalpénergie-Environnement du fait de son expérience et de son expertise.

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 31 janvier 2000,

Vu l'avis favorable de la Commission du Secteur 2 en date du 14 mars 2000,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de conception et rédaction d'un Agenda 21 tel que défini ci-dessus.

SOLLICITE le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, l'ADEME, le Conseil Général et autres partenaires éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires du projet

- * avec Energies et Environnement 74 pour la mise à disposition d'un emploi-jeune,
- * avec Rhônalénergie-Environnement pour l'assistance et l'animation au cours des différentes phases du projet,
- * avec les différents prestataires extérieurs (bureau d'études pour l'état des lieux et l'animation du Forum et agence de communication pour la publication finale du document) qui seront retenus dans le cadre du projet.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2000 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus,

Pour Extrait Conforme

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- * transmission en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le : **10 MAI 2000**
- * affichage ou notification le : **10 MAI 2000**

Le Maire,

